

et le fondeur, ~~Joseph Joseph~~ ~~Joseph~~ du Moir de ferme.  
 qui est cent quatrevingt seize, au deuxième de la République  
 française, à deux heures après midi, par devant moi  
 Stanis Joseph de la tour, Membre du conseil général  
 de la commune de Wizeux, département du nord de France,  
 du genre recevoir les actes destinés à constater la naissance,

les Mariages, et les décès, des citoyens, sont composés de  
 la maison commune, Nicolas Joseph de Fay, manoeuvre  
 âgé de quarante six ans, et Jean Baptiste Magniot, journalier  
 âgé de quarante deux ans, tous deux domiciliés à Wizeux,  
 le premier père, et le second, jarnais, de Catherine Joseph  
 de Fay, âgée de dix huit ans, demeurant dans la dite municipalité  
 de Wizeux, fille de Nicolas Joseph de Fay et de Catherine  
 obéit de femme, lesquels Nicolas Joseph de Fay, et Jean  
 Baptiste Magniot, ont déclaré que Catherine ~~de~~  
 Joseph de Fay, est morte ce jour à onze heures du  
 matin en son domicile, d'après cette déclaration, je me  
 suis en conséquence transporté au lieu de son domicile, j'en  
 suis assuré du décès de la dite Catherine Joseph de Fay,  
 et j'en ai dressé le présent acte, que Jean Baptiste  
 Magniot a signé et le dit Nicolas Joseph de Fay m'en  
 a déclaré au savoir certain de son terçelle.  
 fait à la maison commune de Wizeux le jour susdit et au  
 jour B. Magniot  
 Stanis Joseph de la tour  
 public

D.1793.2.25

au jourd'huy, vingt cinquieme jour du mois de fevrier  
mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxieme de la republique  
francaise, a deux heures l'après midy, pardevant moi  
louis joseph delatour membre du conseil général  
de la commune de Wizerne, departement du pas de Calais,  
élu pour recevoir les actes destinés a constater la naissance  
les mariages, et le decés, des citoyens, sont comparus  
en la maison commune, Nicolas joseph dufay manouvrier  
agé de quarente un ans, et jean Baptiste maginot, journalier  
agé de quarente deux ans, tous deux domicilié a Wizerne,  
le premier, pere, et le second parrain, de Catherine josephe  
dufay, agée de six mois, demurant dans la dite municipalité  
de Wizerne, fille de nicolas joseph dufay, et de genevieve  
obert sa femme, lesquels nicolas joseph dufay , et jean  
Baptiste maginot, m'ont déclaré que catherine  
josephe dufay, est morte ce jourd'huy a onze heure du  
matin en son domicile , d'après cette declaration , je me  
suis sur le champs transporté au lieu dece domicile, je me  
suis assuré du decés de la ditte catherine josephe dufay,  
et j'en ai dressé le present acte, que jean Baptiste  
Maginot a signé et le dit nicolas joseph dufay nous  
a declare ne scavoir ecrire de ce interpellé  
fait a la maison commune de Wizernes le jour mois et an ci dessus  
*jean b : maginot* *Delatour officier*  
*public*